

DELIBERATION

du

Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **29**
Nombre de votants : **36**
Date de convocation : **17/09/2014**

OBJET : ACCES DES PROFESSIONNELS AUX
DECHETTERIES ET FIXATION DES TARIFS

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille Quatorze** le 23 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Étaient présents :

BERNARDY - CHARPENTIER (Banyuls dels Aspès)
TAURINYA - LLOBET (Brouilla)
CHINAUD (Calmeilles)
LEHOUSSINE (Camélas)
PUJOL (Fourques)
MAURAN (Montauriol)
VILA (Oms)
P.BELLEGARDE (Passa)
PUIG (Sainte-Colombe)
NOURY (St Jean Lasseille)
MASO (Terrats)
OLIVE - GONZALEZ - LAVAIL - LEMORT- VOISIN -
MON - BOURRAT - RAYNAL - FERRER -
BATALLER-SICRE - MAURY (Thuir)
ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas)
PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à R.OLIVE
J.CHEREZ (Castelnou) à JC.PERALBA
M.PIMENTEL (Fourques) à JL.PUJOL
R.TOURNE (Llauro) à JM.LAVAIL
D.RUIZ (Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) R.LEMORT
M.LESNE (Tordères) à A.PUIG

Absents :

JC.BERNADAC (Thuir)

Excusés :

J.AMOUROUX (Tresserre)

Le Procès-verbal de la séance du 3 Juillet 2014 a été adopté **sans** observation.

Monsieur Etienne MASO est élu secrétaire de séance.

FIXATION DES TARIFS DECHETTERIES AUX PROFESSIONNELS

Le Président **INFORME** l'Assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation et modernisation des déchèteries communautaires, l'ADEME a conditionné sa participation financière à une prise de position par le Conseil Communautaire de l'accueil (ou non) des professionnels et, le cas échéant, aux modalités de prise en charge des coûts de collecte (gestion des apports) et de traitement.

Il **PRECISE** que le Conseil doit se prononcer sur la perspective d'accueil des professionnels aux déchetteries intercommunales ; et le cas échéant sur la mise en place d'une politique tarifaire qu'il convient de déterminer.

Il **PROPOSE** au Conseil d'accepter les flux des professionnels sur les installations communautaires sous réserve de l'application d'une tarification spécifique,

Il **PROPOSE** la grille tarifaire suivante, applicable aux professionnels :

Tarifs proposés pour la CC des Aspres

Type de Flux	Tout Venant	Gravats « propres »	Gravats « sales »(1)	Bois	Carton	Fer	Déchets verts	DMS
Coût € HT / T	140	30	150	85	gratuit	gratuit	60	Coût de traitement * 1.5

(1) : gravats mal triés entraînant le déclassement de la benne en tout venant

Le Conseil Communautaire,
Oùï l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Après en avoir débattu,


VALIDE le principe de l'accès aux déchetteries intercommunales pour les professionnels sous conditions tarifaires, dans la limite des capacités du pont bascule (véhicule < 3.5 T)

APPROUVE la grille tarifaire ainsi présentée,

PRECISE que le règlement intérieur du fonctionnement des déchetteries devra être adapté en conséquence et fera l'objet d'un vote lors d'une prochaine séance,

PRECISE également qu'il conviendra en temps utile de créer une régie de recettes spécifique à ce service, sous réserve de la validation par le Trésorier Municipal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Le Président

 René OLIVE